



■ Édito

Jean - Martin Delorme,
directeur de la DRIHL



Le « logement d'abord » : le Gouvernement a souhaité que notre action s'inscrive dans cette stratégie qui consiste à ne pas se satisfaire de la mise à l'abri des personnes à la rue dans des centres d'hébergement ou des hôtels.

Certes, cette mise à l'abri est indispensable et l'État déploie des moyens considérables pour répondre à cette exigence. Mais une réponse plus structurelle doit être apportée : chaque personne prise en charge doit pouvoir bénéficier rapidement d'une évaluation sociale et doit être orientée vers la structure la plus adaptée à sa situation ; toutes les personnes ayant l'autonomie sociale et financière nécessaire doivent pouvoir accéder à un logement correspondant à leurs besoins.

Nous avons fait des progrès considérables en Ile-de-France : en 2016, plus de 9 700 personnes sont sorties d'un dispositif d'hébergement pour accéder à un logement social, c'est une augmentation de 82 % en 2 ans, fruit du travail collectif des associations, des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), des bailleurs sociaux et des collectivités locales.

Ces résultats nous montrent que des progrès importants sont possibles : nous pouvons faire encore mieux, nous devons regarder, être plus vigilants sur les durées de séjour des personnes hébergées, nous pouvons optimiser les moyens mis en œuvre pour que cet objectif du « logement d'abord » devienne une réalité. Le Gouvernement a annoncé à cette fin, un programme quinquennal ambitieux de développement de l'intermédiation locative, de logements PLAI, de pensions de familles. L'exigence est élevée, mais nous avons le devoir de réussir.

■ L'évènement

Le préfet de Région ouvre des ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement

MICHEL CADOT, PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS A RÉUNI CE JEUDI 28 SEPTEMBRE LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL, DES 8 CONSEILS DÉPARTEMENTAUX, DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, DES EPCI DE GRANDE COURONNE ET DES UNIONS DES MAIRES AFIN DE FAIRE LE POINT SUR LE SCHEMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (SRHH) ET TRACER DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE TRAVAIL COLLECTIF.

■ En effet, certaines collectivités locales consultées sur ce projet de Schéma arrêté par le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement en octobre 2016 ont exprimé leur désaccord sur certains aspects notamment de territorialisation des objectifs du Schéma.

Au-delà du travail restant à faire sur le Schéma de l'habitat et de l'hébergement, le préfet de Région a d'emblée souhaité engager une nouvelle méthode de travail en ouvrant une séquence d'échanges plus approfondis et directs avec les collectivités locales au sein d'ateliers territoriaux du logement.

■ Après un exposé rapide par la DRIHL des principales observations recueillies au cours de cette consultation, le préfet de Région a demandé que le lien de « prise en compte » des PLH avec le SRHH soit explicité (ce qui est différent d'un lien de « conformité » par exemple). Il a également souhaité que les amendements préparés pour tenir compte des observations



Credit photo : Bernard Suard / MEDDE- MLETR

soient intégrés au projet de Schéma, avec des objectifs fixés pour la première année (2018) et une clause de revoyure permettant de réexaminer les objectifs des années suivantes.

■ Le CRHH sera convoqué dans les prochaines semaines pour approuver le projet de Schéma ainsi amendé. Il a été rappelé qu'au sein du CRHH, la métropole du Grand Paris dispose de 12 représentants et que les EPCI de grande couronne disposent également de 12 représentants élus par eux au sein d'une assemblée spéciale (voir sur [le site de la DRIHL](#)).

Les ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement proposés par le préfet de Région réuniront des élus des collectivités locales autour de 4 thématiques : la planification et le foncier, les équilibres habitat et emploi, la mobilisation du parc privé, la fluidité de l'hébergement vers le logement. Ces ateliers commenceront dès octobre et devront déboucher d'ici fin mars sur des propositions à intégrer au Schéma régional lors de sa revoyure ou à porter auprès du Gouvernement.



(3 questions

À FRÉDÉRIQUE LAHAYE,

Présidente du Groupement d'intérêt public Habitat et Interventions sociales (GIP-HIS)



Crédit photo : GIP-HIS

« La force du Groupement est, entre autres, de pouvoir répondre en urgence à l'urgence. »

(VOUS AVEZ RÉCEMMENT ÉTÉ NOMMÉE À LA PRÉSIDENTE DU GIP-HIS. QUELLE IMPULSION SOUHAITEZ-VOUS LUI DONNER ?

Créé en 1993, le Groupement d'intérêt public (GIP) Habitat et Interventions sociales a pour objet d'assurer, à la demande du préfet de la Région Ile-de-France, des missions d'intervention sociale en faveur de ménages mal logés ou démunis de logement, et notamment des missions de diagnostic des situations, de recherche de logement, d'accompagnement social et de gestion locative.

En 2016, ses différentes actions ont contribué à héberger 4 175 personnes et à en reloger 1 510.

La convention constitutive du Groupement vient d'être révisée¹, pour notamment s'accorder clairement avec l'ensemble de ses membres² sur son objet et son champ d'action. En cette période où de nombreux défis vont devoir être relevés, tant en matière d'hébergement, de logement que de migrations, je souhaite poursuivre et renforcer l'action engagée par le Groupement en faveur des personnes les plus démunies. La force du Groupement est, entre autres, de pouvoir répondre en urgence à l'urgence. Je souhaite que les qualités intrinsèques du Groupement, à savoir sa réactivité, son adaptabilité, sa polyvalence, sa capacité à accompagner l'État dans son pilotage des politiques du secteur Accueil, Hébergement, Insertion soient encore mieux exploitées.

(DEPUIS 2015, L'ACTION DU GIP-HIS A ÉTÉ RENFORCÉE EN DIRECTION DES MÉNAGES MIGRANTS DANS LE CADRE DU PLAN URGENGE MIGRANTS... POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE LA NATURE DES INTERVENTIONS RÉALISÉES ?

En effet, le GIP-HIS s'est vu confier le 24 juillet 2015, une mission de pilotage du suivi des situations administratives des migrants hébergés dans des centres dédiés de l'Ile-de-France. En lien avec les partenaires concernés, le GIP doit ainsi permettre d'éclairer les pouvoirs publics sur les princi-

pales caractéristiques des situations individuelles, en vue de favoriser l'orientation des migrants vers des solutions d'hébergement ou de logement adaptées à leur situation.

Concrètement, 814 visites ont été effectuées par les équipes du GIP-HIS sur les sites depuis le début de la mission, et la situation administrative de 22 000 personnes a pu être identifiée et suivie. **Les interventions sur sites permettent au GIP-HIS de soutenir techniquement les gestionnaires**, en proposant un suivi des démarches engagées par les migrants, en assurant une médiation entre les migrants et le centre (les médiateurs du GIP-HIS étant polyglottes – pachto, dari, farsi, tatar... - Ils permettent régulièrement de répondre aux interrogations des migrants ou de clarifier des questions sur les démarches à engager).

(QUELS SONT À VOS YEUX LES ENJEUX DE VOTRE ACTION EN MATIÈRE DE RELOGEMENT, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLATEFORMES DE RELOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE (PROTOCOLE ACTION LOGEMENT ÉTAT, SOLIBAIL...) ?

En complément de l'action des Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), chargés de l'accueil et de l'orientation des personnes sans abri ou mal logées à l'échelle départementale, la coordination régionale assurée par le GIP-HIS de dispositifs d'accès au logement pérenne ou temporaire a un réel effet levier pour des réponses diversifiées et adaptées aux besoins des publics en difficulté. **Le GIP-HIS joue un rôle de garant des conditions d'accès aux dispositifs**. Il participe également à une plus grande égalité de traitement des ménages. Notre expérience ainsi que les outils de suivi mis en œuvre renforcent l'efficacité de l'action publique en participant à l'animation du partenariat et à l'évaluation en continu des dispositifs.

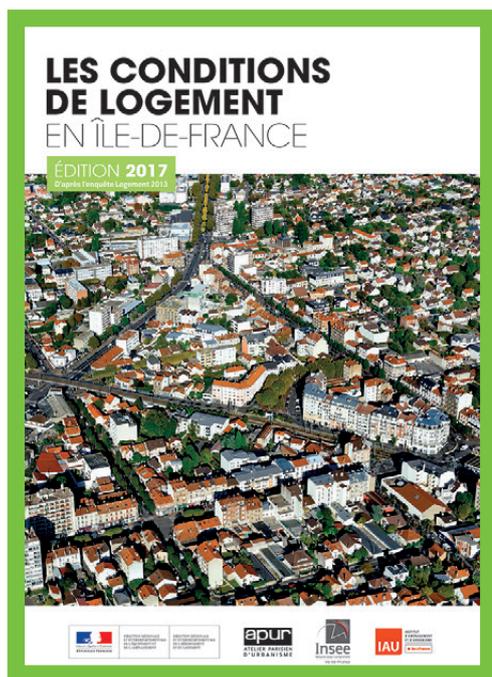
Les plateformes de relogement gérées par le GIP-HIS répondent à des enjeux d'actualité majeurs. Elles s'inscrivent ainsi pleinement dans les objectifs de la mise en œuvre de la loi égalité et citoyenneté ainsi que du futur plan quinquennal « logement d'abord ». En cohérence avec l'article 70 de la loi Égalité et Citoyenneté qui prévoit que 25% des attributions de logements sociaux doivent se faire au bénéfice des publics prioritaires, le GIP-HIS participe depuis de nombreuses années déjà à la mise en œuvre des protocoles entre l'État et Action Logement pour l'accès au logement des salariés en sortie d'hébergement.

Autre exemple, Solibail, dispositif financé par l'État, permet de mobiliser le parc privé pour des ménages très modestes ; le GIP-HIS contribue à sa mise en œuvre en vérifiant la qualité des logements captés et leur adaptation au profil des ménages qui en bénéficient, il centralise les offres de logement disponibles et assure la mise en relation des associations gestionnaires avec les candidatures adressées par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

1 - Arrêté du 30 août 2017

2 - État, bailleurs sociaux, Action Logement, Adoma, fédération associative

Le dossier : « Entretiens »



► Enquête Nationale Logement en Ile-de France Edition 2017

Il s'agit du millésime 2013, qui fait suite aux enquêtes analogues effectuées par l'INSEE tous les quatre à sept ans depuis 1955. À partir de 1973, l'Enquête Logement a fait l'objet en Ile-de-France d'une collecte de données complémentaires, ce qui a permis de produire, pour chaque nouvelle enquête (9 à compter de cette date), une publication sur les conditions de logement des ménages franciliens.

Le traitement des données de l'enquête, particulièrement riche (1000 questions), est réalisé dans le cadre d'un partenariat réunissant la direction régionale de l'INSEE, la DRIHL et la DRIEA, l'APUR et l'IAU Ile-de-France.

Dans ce dossier la lettre de la DRIHL a choisi de mettre en perspective les institutions qui ont contribué à l'enquête par la voix de leurs principaux rédacteurs.

Entretiens avec : JEAN-JACQUES GUILLOUET, chef de projet IAU-IDF
LAUREN TRIGANO, statisticienne à l'INSEE
STÉPHANIE JANKEL, chargée d'études à l'APUR
PHILIPPE MONIER, responsable de la Cellule Statistique de la DRIEA
EMMANUELLE PAGÈS, directrice d'Études, DRIHL

Q : Comment a été organisé le travail entre les partenaires ?

► **JEAN-JACQUES GUILLOUET :** C'est un partenariat très utile qui a multiplié par 5 notre force de travail ! Personnellement, c'était ma 6^e enquête, et chaque expertise est indispensable pour apporter davantage d'ouverture, de rigueur et de précision dans l'analyse. Cette production est le fruit d'une véritable synergie d'expertises ! Nous sommes passés de 3 à 5 partenaires : l'État s'est divisé en deux (dans les précédentes éditions, il n'y avait que la DREIF, cette fois, c'était avec la DRIEA et la DRIHL. Le premier en charge de l'aménagement et de la planification et le second responsable du logement et de l'héberge-

ment). L'APUR nous a rejoints, pour la première fois.

Il s'agit d'une étude de fond, qui a demandé du temps (9 enquêtes à traiter). Mais si on ne prend pas le temps, on n'a pas d'idées, le temps est un élément indispensable à la créativité. Dans le cas contraire, on refait ce qui a déjà été fait !

► **LAUREN TRIGANO :** Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif réunissant 5 partenaires, d'horizons et de compétences variés. Il a permis de mettre en valeur les données de l'enquête Logement 2013 de l'INSEE, une enquête riche en enseignements sur les différentes facettes du logement (caractéristiques des logements, les occupants, le coût du logement...).

Les différents articles ont été répartis suivant les connaissances du sujet et les ressources disponibles. Chaque partenaire a pris en charge des sujets en lien avec son domaine de compétence et d'expertise.

► **STÉPHANIE JANKEL :** Cette production est l'illustration d'un travail partenarial de longue haleine. Disposer des données de l'INSEE et pouvoir exploiter ces résultats à plusieurs mains a été enrichissant à plusieurs titres. Cela a permis d'obtenir des analyses consolidées et de poursuivre des séries sur plus de 50 ans. La première ENL date du milieu des années 50. Il est rare de pouvoir disposer d'une mémoire aussi forte. Cinq organismes ont travaillé ensemble dans un esprit de collaboration et indépendamment



des contraintes de chacun. Le temps de réalisation a certes été long, mais parfois on doit se donner le temps. Au regard de l'intérêt des données et de l'exploitation qui en a été faite, on peut se permettre d'être patient et de réaliser un ouvrage unique en son genre sur les spécificités du logement en Ile-de-France.

► PHILIPPE MONIER :

Le projet a été porté par les services études des organismes partenaires ; leur implication précoce dans la chaîne de production et leur proximité des services « métier » a permis de fiabiliser les chiffres destinés, par la suite, à une large diffusion. Chaque nouveau millésime ouvre un vaste territoire d'exploration. Armés de compétences statistiques et d'une expérience ancienne ou néophyte sur le sujet, une quinzaine d'explorateurs



ont ainsi débroussaillé, recoupé et balisé les pistes d'analyse les plus fructueuses ! Chaque partenaire a pris en charge une ou plusieurs thématiques, selon un partage assez « naturel » tenant compte des domaines d'intervention et des connaissances de chacun.

Pour autant, le travail réalisé est un travail d'équipe. Par exemple, la fiabilité de chaque donnée a été évaluée de façon intrinsèque mais aussi par analyse de cohérence entre les différentes thématiques, permettant une consolidation d'ensemble.

► EMMANUELLE PAGÈS :

Dans un premier temps, les cinq partenaires ont défini une méthodologie commune, pour garantir la cohérence de l'ensemble. Une répartition des articles entre les différents partenaires a ensuite été réalisée, chacun étant en charge de l'analyse statistique des données et de la rédaction d'un certain nombre d'articles. Puis, l'ensemble des partenaires a relu chacun des articles et fait part des remarques associées, qui ont été discutées lors de comités techniques.

Une synthèse de la publication, ainsi que la préface, ont également été rédigées. Le partage des sujets s'est fait en fonction des principaux domaines de compétence de chaque partenaire. Par exemple, la DRIHL a rédigé l'article sur les demandeurs de logements

sociaux pour pouvoir expliquer les convergences et les divergences liées aux différences de périmètre sur ce sujet entre les résultats de l'Enquête nationale logement et les données du Système national d'enregistrement de la demande.

Q : En termes de connaissance du territoire francilien, quels sont les apports de cette nouvelle production ?

► JEAN-JACQUES GUILLOUET :

Une enquête est toujours à lire en perspective avec les précédentes. Un apport essentiel se fait lorsque l'on compare les données. C'est ainsi que l'on repère des tendances qui perdurent... ou qui s'infléchissent.

Ce travail permet de se remettre en tête les grandes données de cadrage. Par exemple, les situations d'inconfort qui ont quasiment disparu ; autre exemple, 70 % des ménages sont globalement satisfaits de leur situation de logement. Il faut le souligner : globalement, ça s'améliore...

Les autres évolutions à noter concernent la mobilité des personnes, qui est en baisse ; les nouvelles demandes de logements sociaux, qui augmentent fortement, la part non négligeable des ménages en situation de mal-logement (10%), ou en précarité énergétique (9%), etc.

► LAUREN TRIGANO :

Le millésime 2013 de l'enquête Logement contient des développements nouveaux et plus approfondis sur les défauts du logement, les situations d'hébergement contraint, la précarité énergétique des ménages, ainsi que sur les travaux dans les logements.

L'inconfort sanitaire a quasiment disparu, la proportion de ménages satisfaits de leur logement continue de progresser, tout comme celle des ménages déclarant une amélioration de la qualité de l'environnement de leur immeuble et de

leur quartier, y compris les occupants du parc social. Toutefois, près de 10% des Franciliens souffrent du mal logement.

L'écart de ressources entre propriétaires et locataires franciliens ne cesse de croître, en particulier les locataires du secteur social dont les revenus s'éloignent de plus en plus de la moyenne francilienne. Le prix d'achat moyen des logements progresse toujours plus vite que les ressources financières des ménages.

En 2013, selon l'enquête Logement, 452 600 ménages franciliens (973 500 personnes), soit 9% de l'ensemble des ménages, subissent une dépense énergétique qui excède 10% de leur revenu.

► STÉPHANIE JANKEL :

Disposer de ces données détaillées depuis 1973 permet de révéler au moins deux tendances :

- l'amélioration des conditions de logement des ménages, avec la quasi-disparition des situations d'inconfort (il faut garder à l'esprit que dans les années soixante-dix, il n'y avait pas encore de WC à l'intérieur de tous les logements...), plus de surface par personne, une meilleure isolation thermique et phonique des logements, etc.
- le poids toujours plus important du coût du logement dans le budget des ménages. On note ainsi une progression régulière du prix des logements et des loyers ainsi qu'une déconnexion avec les

revenus des ménages. C'est juste avant les années 2000 que les deux courbes se séparent.

► PHILIPPE MONIER :

Cette nouvelle enquête a permis de confirmer des tendances fortes et de mettre en évidence de nouveaux points de vigilance : ainsi, par exemple, si le confort des logements continue de s'améliorer, le mal logement persiste et la précarité énergétique qui pèse sur de nombreux ménages ajoute à la nécessité environnementale d'une rénovation énergétique d'ampleur.

L'accession à la propriété est de plus en plus réservée aux ménages les plus riches et le coût du logement renchérit, y compris dans le logement social où – en dépit de loyers plus faibles que dans le secteur locatif libre – le poids des charges grève le budget des ménages les plus modestes et augmente considérablement leur taux d'effort.

Entre 2006 et 2013, la construction de logements a continué à contribuer au développement relatif de la grande couronne et si, sur l'ensemble de la région, elle a atteint un volume relativement élevé (y compris dans la sphère sociale), elle ne permet pas d'assurer la fluidité nécessaire eu égard aux mouvements sociodémographiques ; en témoigne la réduction importante de la mobilité (notamment dans le parc social).

► EMMANUELLE PAGÈS :

L'intérêt principal de l'Enquête nationale logement est d'exister depuis plus de quarante ans (1973) et de permettre ainsi d'observer des évolutions sur les moyens et longs termes. Les sujets abordés sont très variés, et basés sur des enquêtes qui permettent de connaître également l'opinion des personnes enquêtées, en plus de nombreuses données : statut d'occupation, revenu, loyer / emprunt, charges, souhait de mobilité...

De plus, elle est réalisée de la même manière au sein du parc privé (locatif ou occupé en propriété) qu'au sein du parc social.

Le parc social et son occupation sont souvent mieux connus que le parc privé, notamment car il existe des bases de données spécifiques. L'avantage de cette nouvelle production réalisée à partir de l'ENL est qu'elle apporte autant d'informations sur ces deux types de parc, ce qui permet d'avoir une meilleure vision d'ensemble des conditions de logements des ménages franciliens. Enfin, elle est une source de données unique sur certains sujets, comme le taux d'effort des ménages franciliens dans leur ensemble.

Q : Quelles sont les retombées d'une telle réalisation ?

► JEAN-JACQUES GUILLOUET :

L'ENL est utilisée par de très nombreuses personnes. Chaque questionnaire comportait un total de 1000 questions qui ont permis de croiser toutes les thématiques. Grâce à cette richesse, il est possible aussi de réaliser des simulations très utiles, comme mesurer l'impact d'une hausse ou d'une baisse des aides au logement ou d'un prix de cantine sur le budget des ménages ou sur les finances publiques. On peut également simuler le nombre de ménages pouvant prétendre à entrer dans le parc social au regard de leurs ressources. Les questions sont très



détaillées : elles concernent même les prêts et leur durée ou encore le type de travaux entrepris par les ménages. Je ne vois pas comment on pourrait se passer d'une telle enquête, c'est un outil précieux pour les décideurs !

► **LAUREN TRIGANO :**

Les décideurs en charge de la politique du logement vont se saisir des résultats de cette enquête pour adapter leurs dispositifs.

Ces résultats permettent d'avoir une connaissance précise des conditions actuelles de logement des Franciliens et des évolutions survenues ces dernières années. Cet ouvrage dresse le tableau le plus complet et le plus récent possible des conditions de logement des Franciliens. Il présente les tendances durables, signale les ruptures et annonce les prémices de nouvelles évolutions tout en soulignant les spécificités de l'Ile-de-France. En outre, il apporte un éclairage sur les caractéristiques sociales des ménages en fonction du parc occupé et détaille les dépenses consacrées au logement.

► **STÉPHANIE JANKEL :**

Il est indispensable de continuer à produire ce genre d'enquête avec une vision aussi détaillée. Elle sert aux chercheurs (par exemple Jean-Claude Driant professeur à l'École d'urbanisme de Paris, spécialiste de l'habitat) et au secteur associatif (rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal logement).

Même si de telles enquêtes sont coûteuses, elles restent des mines d'informations et sont très précieuses.

► **PHILIPPE MONIER :**

Les résultats de l'enquête nationale logement constituent une somme d'informations destinées à éclairer le débat public : ils ont vocation à nourrir les diagnostics nationaux ou régionaux ; ainsi, par exemple, les résultats franciliens ont pu contribuer aux réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. Je remercie tous les collègues explorateurs et notamment, à la DRIEA : Juliette Losier et Nicolas Osouf-Sourzat.

► **EMMANUELLE PAGÈS :**

La production réalisée à partir de l'Enquête nationale logement a vocation à être largement diffusée : elle est disponible sur internet et est ainsi accessible par les acteurs du monde du logement mais aussi par le grand public. Elle constitue ainsi un cadre de référence pour connaître la réalité du logement. Une enquête d'une telle ampleur est un travail très conséquent : elle suppose d'enquêter plusieurs milliers de ménages (27 137 ménages ont répondu à l'enquête 2013 en France métropolitaine, dont 6 852 en Ile-de-France).

Chaque questionnaire comporte un millier de questions. Une fois les données de l'enquête collectées, un travail important de l'INSEE est réalisé pour constituer la base de données qui sera ensuite exploitée pour la production d'articles. Il est envisageable de renouveler l'enquête dans quelques années au vu de ses apports en termes de connaissances qui n'existent pas par ailleurs, tout dépendra des priorités...

→ [Accéder à l'ouvrage sur le site de la DRIHL](#)

« Chaque expertise est indispensable pour apporter davantage d'ouverture, de rigueur et de précision dans l'analyse. Cette production est le fruit d'une véritable synergie d'expertises ! »

JEAN-JACQUES GUILLOUET, IAU

« Cet ouvrage dresse le tableau le plus complet et le plus récent possible des conditions de logement des Franciliens. »

LAUREN TRIGANO, INSEE

« Au regard de l'intérêt des données et de l'exploitation qui en a été faite, on peut se permettre d'être patient et de réaliser un ouvrage unique en son genre sur les spécificités du logement en Ile-de-France. »

STÉPHANIE JANKEL

« Les résultats de l'enquête nationale logement constituent une somme d'informations destinées à éclairer le débat public : ils ont vocation à nourrir les diagnostics nationaux ou régionaux... »

PHILIPPE MONIER, DRIEA

« La production réalisée à partir de l'enquête nationale logement a vocation à être largement diffusée : elle est disponible sur internet et est ainsi accessible par les acteurs du monde du logement mais aussi par le grand public. »

EMMANUELLE PAGÈS, DRIHL



DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET
DE L'AMENAGEMENT

RÉDUIRE LE RECOURS AUX NUITÉS HÔTELIÈRES ET RÉÉQUILIBRER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT : DES PREMIERS RÉSULTATS ENCOURAGEANTS POUR LA SEINE-SAINT-DENIS



■ La DRIHL porte à la Seine-Saint-Denis une attention particulière, en raison de la concentration des dispositifs d'hébergement dans ce département.

Le ratio d'équipement du département en décembre 2016 (hébergement + pensions de famille, hors migrants et logement adapté) est de 8,1 places pour 1 000 habitants alors que le taux régional est de 5,5‰.

Des objectifs de rééquilibrage figurent dans tous les documents de planification relatifs à l'hébergement - SRHH, SRADA, schémas de domiciliation, plan hôtel - pour la Seine-Saint-Denis. L'un des objectifs du plan hôtel, lancé en avril 2015, est de freiner l'augmentation des nuitées hôtelières en proposant des alternatives et en diminuant la part prise par la Seine-Saint-Denis.

La part des nuitées hôtelières réalisées dans le 93 (tout SIAO réservataire confondu) est passée de 28 à 25 %.

■ Entre mai 2015 et mars 2017, le nombre de nuitées réalisées dans le 93 (tout SIAO réservataire confondu) est passé de 8374 à 8391, soit une quasi-stabilité des nuitées en Seine Saint-Denis sur 2 ans, alors que le nombre global de nuitées réalisées en Ile-de-France a augmenté de 27 % sur la même période.

En 2016, seules 1 % des nuitées nouvelles captées en Ile-de-France l'ont été dans le 93.

En 2017, sur les nuitées réservées en Seine Saint Denis, la part réservée par le SIAO 75 a diminué, de 45 % en 2015 à 38 %, la part du SIAO 93 augmentant de 47 % à 57 %.

■ Parallèlement, le nombre de nuitées quotidiennes réservées par le SIAO 93 est passé en deux ans de 7 048 à 8 761 (soit une augmentation de 24 %). Ces nuitées se situent, en mars 2017, pour 54 % en Seine-Saint-Denis, mais aussi pour 11 % dans le 95 et pour 4 à 6 % dans tous les autres départements de la région (y compris Paris).

■ Enfin, entre 2015 et 2017, 360 places d'alternatives à l'hôtel seront créées en Seine-Saint-Denis. Le SIAO 93 dispose par ailleurs d'un droit de réservation sur des places créées dans d'autres départements moins tendus, selon un protocole visant à alléger la pression qui s'exerce sur Paris et la Seine-Saint-Denis.

550 places seront à la disposition de la Seine-Saint-Denis dans toute l'Ile-de-France pour accroître la fluidité et accélérer les sorties d'hôtel.

LE BILAN DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN PNRU1 (2004-2017)

Alors que le NPNRU se met en place avec des objectifs précis, la lettre de la DRIHL présente le bilan du programme de rénovation urbaine (2004-2017).

Au 2 août 2017, le PNRU1 (2004-2017) en Ile-de-France a représenté 16,8 milliards d'€ d'investissements

10,2 Mds € consacrés à la démolition, à la réhabilitation, à la production et au changement d'usage de logements sociaux :

- 41 500 LLS démolis (1,25 Mds €)
- 41 500 LLS produits (6,75 Mds €) → règle du 1 pour 1, fondamentale en Ile-de-France
- 93 000 LLS réhabilités (2,16 Mds €)
- 122 700 LLS bénéficient de travaux de résidentialisation (900 millions d'€)
- 42 600 LLS bénéficient d'une amélioration qualité de service (110 millions d'€)
- 2,5 Mds € soit 15 % consacrés aux aménagements publics
- 1,78 Mds € soit 11 % pour les équipements publics

Le nouveau programme concerne 107 Quartiers en politique de la ville (QPV)

- 59 quartiers d'intérêt national (61 QPV)
- 43 projets d'intérêt régional (46 QPV)

Les enjeux du nouveau programme, en bref :

- Bien s'articuler avec la politique du logement en Ile-de-France
- Renforcer la gouvernance intercommunale
- S'appuyer sur les effets d'attractivité du nouveau réseau de transport

→ En savoir plus sur le site de la DRIHL et sur le site de l'Anru

Publications



► 50 GRAPHIQUES POUR COMPRENDRE 10 ANNÉES D'AIDES PUBLIQUES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La DRIHL publie quatre monographies, réalisées sur les départements de petite couronne, présentant les aides financières publiques à la rénovation énergétique des logements privés et sociaux attribuées en dix ans (2006-2015). Les éditions départementales des départements de grande couronne seront publiées prochainement.

Ces monographies illustrent, en 50 graphiques, les caractéristiques des aides attribuées, le profil des ménages et l'impact des travaux aidés dans chaque département. **À télécharger sur le site de la DRIHL**

614 333 ménages bénéficiaires en 10 ans

Chaque jour, depuis dix ans, 280 logements privés et sociaux bénéficient d'une rénovation globale ou partielle dans ces départements grâce aux aides financières progressivement mises en place : crédit d'impôt développement durable puis transition énergétique, éco-prêt à taux zéro, programme Habiter Mieux et éco-prêt logement social.

Ces travaux ont eu pour effet l'amélioration de la qualité de vie et du confort thermique pour

614 333 ménages, une meilleure maîtrise de leur consommation énergétique et ont contribué de manière significative à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.



- 614 333 ménages bénéficiaires en dix ans
- 1,21 Md€ d'aides pour un total de 4,11 Md€ TTC de travaux
- 1 975 € d'aide moyenne par ménage (de 1 034 à 19 157 € selon le type d'aide) pour 6 690 € TTC de travaux en moyenne (de 4 593 à 33 532 € selon le cas)
- Une contribution au maintien ou à la création de 4 000 emplois du bâtiment sur 10 ans

► SORTIR DE L'HÉBERGEMENT ET ACCÉDER AU LOGEMENT : COMMENT S'ORGANISE LA FLUIDITÉ ?

La DRIHL publie la synthèse d'une enquête réalisée fin 2016-début 2017 auprès d'un échantillon de 14 structures d'hébergement et de 2 SIAO.

En 2016, 9 657 personnes ont quitté le dispositif d'hébergement pour entrer dans le logement, dont 7 320 sortaient d'hébergement et 2 337 de Solibaïl.

- Comment les places devenues disponibles ont-elles été attribuées à de nouveaux demandeurs ?
- Quelles sont les pratiques des structures d'hébergement, des SIAO, pour anticiper la libération de ces places et l'orientation de nouveaux ménages ?
- Quelles sont les bonnes pratiques, mais aussi les freins et obstacles ?
- Comment rendre plus efficace la nécessaire fluidité de l'hébergement vers le logement ?

Synthèse à télécharger sur le site de la DRIHL



► LA LETTRE DES ÉTUDES HÉBERGEMENT ET LOGEMENT DE SEPTEMBRE

Cette nouvelle publication apporte des éléments complémentaires sur le parcours résidentiel des ménages franciliens, en particulier sur les changements de statut d'occupation. Elle présente des éléments sur les politiques publiques mises en place pour favoriser ces parcours.

Étude à télécharger sur le site de la DRIHL



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-MARTIN DELORME
RÉDACTION : LEILA MORITZ-GONNET ET LA MISSION COMMUNICATION DE LA DRIHL,
AVEC LA PARTICIPATION DES SERVICES DE LA DRIHL
CONCEPTION GRAPHIQUE, ILLUSTRATIONS : PEPITOO.COM
CRÉDITS PHOTO : DRIHL - BERNARD SUARD / MEDDE-MLETR - GIP-HIS

